



Nouveau prêt immo, précédent non clos, remb. intérêts trop payés?

Par **j29**, le **08/03/2009** à **10:12**

Bonjour,

En novembre 2007, j'ai changé de maison. Donc nouveau prêt immobilier. Pour ces 2 prêts (l'ancien et le nouveau), mon crédit immobilier est fourni par la Caisse d'Epargne. Le problème est que la Caisse d'Epargne a mis 4 mois pour clore le prêt précédent, et m'a fait payé les intérêts pendant cette période. Cela correspond à quelques 600€.

De mon côté, j'ai fait strictement ce qui avait été convenu pour ce transfert de prêt, en particulier évidemment, dépôt de chèque pour le remboursement du prêt précédent. Je n'ai jamais touché à l'argent correspondant au remboursement de prêt qui était sur mon compte courant.

La Caisse d'Epargne ne veut donner suite à ma demande de remboursement des intérêts trop-payés. Leur réponse par courrier est de fort mauvaise foi, car arguant que j'aurais dû faire ma demande de fermeture de prêt précédent par courrier recommandé. Cela n'était absolument ce qui avait été convenu lors de mes entretiens avec la responsable de l'agence de Plougastel, entretiens fort clairs au demeurant, mais piégés...

Quels sont mes recours, mes droits et ceux de la Caisse d'Epargne?

Je vais bien sûr prendre contact avec l'assistance juridique de mon assurance, et faire appel aux associations de consommateur. Y a-t-il d'autres procédures que je doive engager?

Par **j29**, le **08/03/2009** à **17:59**

Bien énervé, je suis allé faire de l'archéologie administrative, et je viens de retrouver dans mes papiers la photocopie du chèque de remboursement anticipé, tamponné, signé et annoté par la caisse d'epargne. L'annotation indique: "reçu le 31/10 pour remboursement du prêt anticipé". Le tampon, l'annotation et la signature sont originaux, non-photocopiés.

Preuve de leur mauvaise foi... Ce papier peut-il suffire à obtenir gain de cause?